

CONVENTION DE STAGE

La présente convention bipartite a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'entreprise.

ARTICLE 1: SIGNATAIRES

ENTREPRISE D'ACCUEIL	
NOM:	
représentée par :	en qualité de :
Adresse:	
Téléphone :	
N° SIRENE ou SIRET :	
Nature de l'activité de l'entreprise :	
STAGIAIRE	
NOM et prénom :	
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	
Adresse:	

ARTICLE 2: ETUDES OU FORMATION SUIVIES

Nature des études ou de la formation : TP Concepteur Développeur d'Application

Durée: 600h de formation et 200h de stage

ARTICLE 3: PROGRAMME DU STAGE

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire. L'entreprise d'accueil doit confier au stagiaire, en accord avec l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation, des tâches et des responsabilités en rapport direct avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie. Le

> LGC R&D 51 Rue Gaston Lauriau, 93100 Montreuil N° déclaration d'activité 11930870293 enregistrée auprès du préfet de région Ile-de-France SIRET : 88262622900026 – lgcrecherchedevelopement1@gmail.com

programme de la formation est annexée à cette présente convention. Le contenu du cadre cidessous doit être défini par les responsables du stagiaire dans l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation.

Objectifs pédagogiques du stage :

Progression dans les apprentissages et situations d'activité dans lesquelles sera placé le stagiaire :

Nom, prénom et qualité du responsable du stagiaire dans l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation :

El Atchia Sana - Responsable de formation TP CDA

Nom, prénom et qualité du responsable du stagiaire dans l'entreprise d'accueil :

ARTICLE 4: CONDITIONS DU STAGE

Durée du stage : 200h

(Elle doit correspondre à celle prévue dans le cadre des études ou de la formation et ne peut en tout état de cause être supérieure à 12 mois)

Lieu(x) où il s'effectue:

Horaires de présence du stagiaire :

(Ils ne peuvent en aucun cas excéder 35 heures par semaine).

Les stagiaires mineurs ne peuvent être présents dans l'entreprise avant six heures du matin et après vingt-deux heures le soir. Au-delà de quatre heures et demie d'activité, les stagiaires mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au-moins trente minutes.

Durant son stage, le stagiaire demeure sous son statut (élève, étudiant, en formation). Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation.

Il n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise.

Du fait de son statut, le stagiaire ne peut prétendre recevoir aucun salaire de l'entreprise.

Toutefois, l'entreprise d'accueil peut, si elle le souhaite, lui verser une gratification.

Montant de la gratification : (s'il y a lieu)

LGC R&D

ARTICLE 5 : COUVERTURE SOCIALE

Le stagiaire doit être couvert contre les risques maladie-maternité, invalidité et accidents du travail.

ARTICLE 6: RESPONSABILITE CIVILE

Le stagiaire et l'employeur doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix.

ARTICLE 7: EVALUATION DU STAGE

A l'issue du stage :

- Le stagiaire est tenu de fournir à l'établissement d'enseignement un rapport de stage dont une copie est communiquée à l'entreprise d'accueil.
- Le chef d'entreprise délivre à l'intéressé une attestation de stage.

AVERTISSEMENT

Les personnes qui sollicitent le bénéfice d'une convention de stage doivent être obligatoirement inscrites et participer réellement à un cycle de formation ou d'enseignement autorisant la réalisation d'un stage en entreprise. La convention de stage peut être remise en cause par l'inspection du travail lors d'un contrôle au sein de l'entreprise ou à la demande du stagiaire. Le juge peut alors procéder à une requalification en contrat de travail si les conditions de stage ne sont pas remplies.

Les ressortissants étrangers n'appartenant pas à l'Union Européenne et à l'Espace Economique Européen ne sont pas autorisés à se maintenir sur le territoire français à l'issue de leur stage dès lors qu'ils ne poursuivent pas leurs études ou leur formation en France.

Fait à: le:

cachet et signature précédée de la mention manuscrite "lue et approuvée"

Le Chef d'entreprise

Le responsable de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation

SC RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 88262622900018 27 RUE LA CLEF DES CHAMPS 93400 SAINT QUEN

Le Stagiaire

(pour les mineurs, signature également du représentant légal)

LGC R&D 51 Rue Gaston Lauriau, 93100 Montreuil N° déclaration d'activité 11930870293 enregistrée auprès du préfet de région Ile-de-France SIRET : 88262622900026 – lgcrecherchedevelopement1@gmail.com